



∞ Débat d'orientations budgétaires 2019 ∞

Conseil Municipal 30.01.2019

RAPPORT
D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
POUR 2019

PREAMBULE

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, doit se réunir dans un délai de deux mois maximum précédant l'examen du budget primitif afin de débattre sur les orientations générales de ce budget.

S'agissant de la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités, le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) permet de rendre compte de la gestion de la ville par une analyse rétrospective afin d'envisager son avenir en toute connaissance de cause.

Ce débat n'est pas soumis au vote de l'assemblée délibérante. Il présente les grandes orientations nationales, communales et dresse la santé financière de la commune.

Ce D.O.B. doit être transmis à la présidence de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de 15 jours, par application du décret n°2016-841 du 24 juin 2016.
Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières sur la commune, ce rapport doit être publié ou mis en ligne sur le site Internet de la collectivité, dans un délai d'un mois après son adoption, conformément au décret n°2016-834 du 23 juin 2016.

Les éléments qui vous sont présentés ci-après, sont susceptibles d'évoluer au cours de la période comprise entre la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires et la présentation du Budget Primitif 2019.

Le cadre de l'élaboration du budget 2019

La situation des finances publiques

1. Un contexte économique plus contraint que prévu
 - i. Zone mondiale
 - ii. Zone €uro
 - iii. Zone France
2. Déficit public et dette publique
3. Le devenir de la fiscalité locale
4. Autres points notables

1. Un contexte économique plus contraint que prévu

i. Zone mondiale

La croissance mondiale devrait selon les prévisions de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) s'établir à 3,7 % en 2018 et 3,5 % en 2019. Les dernières projections communiquées traduisent un risque de plafonnement de l'économie mondiale et une désynchronisation des évolutions à l'intérieur même du G20 avec un décrochage plus marqué des pays dit à économie émergente.

La croissance du PIB réel a été revue à la baisse

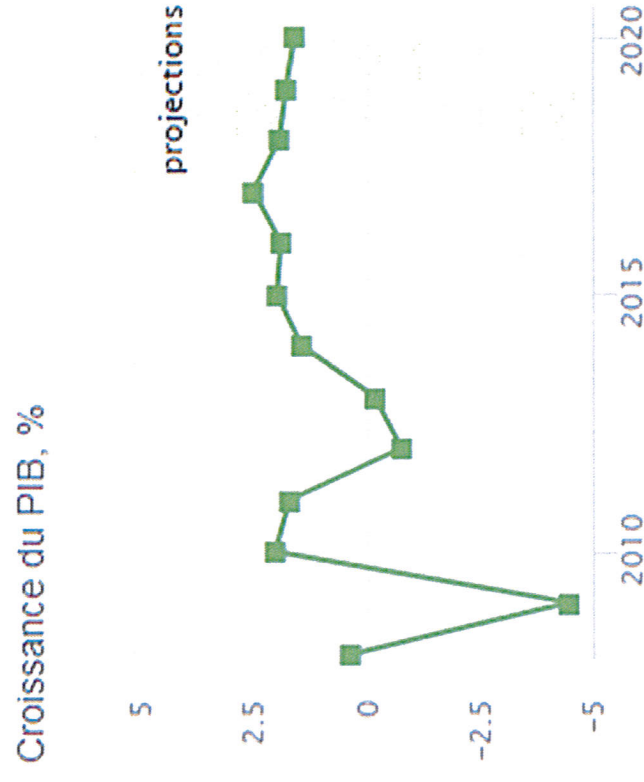
Glissement annuel en %. Pour 2018 et 2019, les flèches indiquent le sens des révisions depuis septembre 2018.*

[illegible]

ii. Zone €uro

Dans l'ensemble de la zone euro, les perspectives d'évolution ont été revues à la baisse avec une progression du Produit Intérieur Brut (PIB) qui devrait s'établir à + 1,9% pour 2018 et + 1,8% pour 2019.

	2018	2019	2020
Zone euro	1.9	1.8	1.6
Allemagne	1.6	1.6	1.4
France	1.6	1.6	1.5
Italie	1.0	0.9	0.9



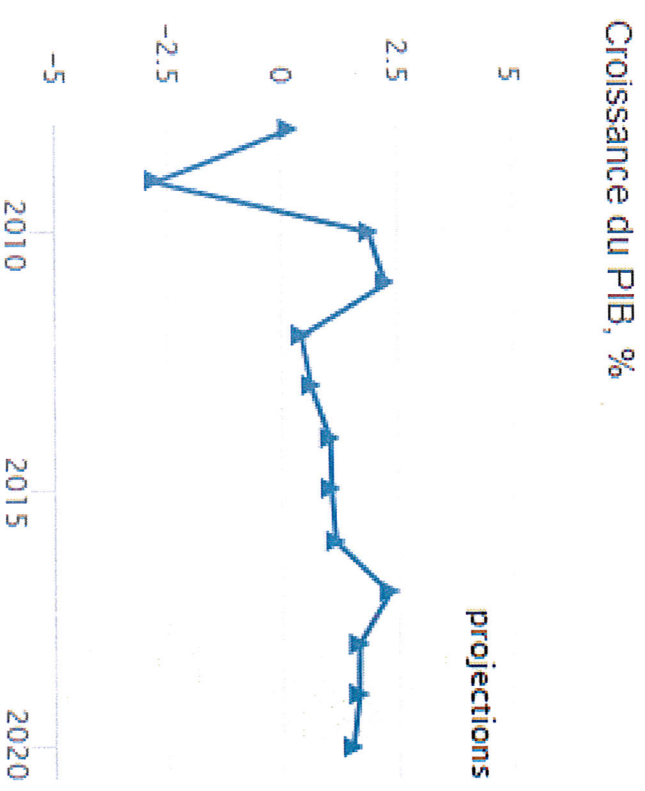
iii. Zone France

En France, la croissance a été de +2,3% en 2017, alors que le gouvernement tablait sur une prévision à +1,7%. Mais l'embellie ne sera vraisemblablement que de courte durée car l'OCDE évalue la progression du PIB français à +1,6% en 2018 et 2019.

Les hypothèses d'élaboration du Projet de Loi de Finance (PLF) 2019 sont de 1,7% pour le PIB. Le gouvernement escomptant la poursuite de la reprise de la zone euro, la croissance de la demande mondiale et une inflation fixée à 1,8% en 2018 et 1,4% en 2019 soutenue par les prix du tabac et du pétrole. L'inflation pourrait certes ralentir en 2019, mais elle resterait plus élevée que celle observée en moyenne ces dernières années (+0,4% en moyenne entre 2013 et 2017) ; elle pèserait notamment sur les charges à caractère général.

Ces prévisions sont dépendantes du dynamisme des exportations françaises et de la bonne santé économique de nos voisins. Elles sont donc susceptibles d'évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction des tensions commerciales et des tendances protectionnistes existantes.

La croissance française pourrait aussi dépendre des négociations sur le Brexit, des décisions de politique économique en Italie, de l'évolution des déséquilibres budgétaires et financiers en Chine, ou des vulnérabilités de certaines économies émergentes...



Source : www.oecd.org

2. Déficit public et dette publique

Le déficit public correspond au besoin de financement des administrations publiques.

Le déficit public 2017 a finalement été arrêté à 2,6% du PIB, celui de 2018 devrait être au même niveau. Le PLF 2019 s'est fixé pour objectif un déficit de 2,8% dont 0,9% serait attribué à la transformation du crédit d'impôt compétitivité en allègement pérennes de charges.

La dette publique correspond à l'ensemble des emprunts publics contractés par l'État, la Sécurité Sociale, les organismes divers d'administration centrale et les collectivités territoriales. Rappelons que la loi de programmation attend des collectivités un effort important en faisant notamment peser sur les administrations publiques locales (APUL) l'essentiel de l'effort de diminution du déficit public.

(en % du PIB)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Solde public	-2,9	-2,8	-2,9	-1,5	-0,9	-0,3

(taux de croissance des dépenses publiques en volume – en %)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Administrations publiques, hors crédits d'impôt	0,9	0,6	0,7	0,3	0,2	0,1
Dont :						
- administrations publiques centrales	1,0	0,3	0,8	1,2	0,7	0,2
- administrations publiques locales	1,7	0,2	0,9	-0,4	-1,6	-0,6
- administrations de sécurité sociale	0,6	0,9	0,4	0,1	0,6	0,4

En application de cette politique, l'État a signé avec 228 collectivités sur 322 identifiées initialement, des contrats visant à limiter la progression de leurs dépenses réelles à 1,2% en moyenne. Ce seuil pouvant être apprécié à la hausse ou à la baisse suivant le contexte local.

Bien que la ville de Tonnerre ne fasse pas partie des collectivités concernées par ces limitations, l'existence de ces contrats pourraient à terme impacter les relations financières de la ville avec le Département de l'Yonne qui a dû céder à cette contractualisation sous la pression de l'État.

Il n'est cependant pas exclu que ce principe de contractualisation soit étendu dans les années à venir à des collectivités de strates inférieures...

3. Le devenir de la fiscalité locale

La suppression de la taxe d'habitation : Votée dans le cadre du projet de loi de finances 2018, la baisse de la taxe d'habitation va se poursuivre en 2019 avec une nouvelle étape de 3 milliards d'euros, appliquée à 80% des foyers assujettis à cet impôt. Une troisième baisse, d'un montant équivalent, est déjà programmée en 2020. 17 millions de foyers concernés, ne paieront plus de taxe d'habitation. Les 20% de ménages les plus aisés, pour l'instant exclus du dispositif, seront eux aussi concernés en 2021. L'objectif étant une disparition pure et simple de cet impôt en 2021.

Le gouvernement s'est engagé à compenser à l'euro près la perte de recettes des collectivités locales via un mécanisme de dégrèvement au moins jusqu'en 2020, ce qui met les collectivités dans une situation forte d'insécurité financière, en sus de la perte de marge de manœuvre fiscale.

Le PLF 2019 ne prévoit pas de mécanisme de remplacement. À ce jour, les collectivités ne disposent donc de des pistes de réflexion dévoilées via le rapport de la mission Richard/Bur du printemps dernier, qui sont :

- Transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes et EPCI au prorata de leurs anciennes recettes de taxe d'habitation avec mise en place d'un système de garantie des ressources pour lisser cette ressource entre les communes et l'EPCI (péréquation horizontale),
- Transfert intégral de la taxe foncières sur les propriétés bâties aux seules communes qui deviendraient l'échelon unique de prélèvement de la taxe avec là aussi un mécanisme de compensation entre les communes sur dotées et sous dotées. Les EPCI pourraient bénéficier d'une fraction d'un impôt national (type TVA mais avec perte du pouvoir de taux),
- Transfert d'une fraction d'un impôt national aux communes et aux EPCI qui perdraient alors chacun leur pouvoir de taux. Le risque de voir alors évoluer les règles de répartition de cette fraction aux dépens des communes ne peut être écarté.

La réforme de la taxe foncière sur les propriétés bâties : ce début de réforme de la fiscalité locale s'accompagne d'un travail de révision partielle des valeurs locatives des locaux qui datent de 1970. Un premier pas a été franchi le 1^{er} janvier 2017 avec la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux.

Toutefois, le Ministère de l'action et des comptes publics a indiqué dans une réponse ministérielle, qu'aucune réforme des locaux d'habitation n'était à ce jour envisagée, le gouvernement l'estimant trop sensible (*dixit* réponse ministérielle n°7271 www.legifiscal.fr). Les valeurs locatives utilisées pour la taxe d'habitation et la taxe foncière vont donc continuer de se baser sur les valeurs 1970.

4. Autres points notables

- ❖ L'impact du Protocole Parcours, Carrières et Rémunérations (PPCR) qui a été suspendu en 2018 et qui sera réactivé à compter de 2019. Pour la ville de Tonnerre, cela représente une augmentation de + 4 128 points d'indice sur une année pour l'ensemble des agents, soit un coût chargé en + de 29 189,81 €.
- ❖ En 2019, la ville organisera les élections européennes, ce qui impactera également l'évolution des charges de personnel.
- ❖ À compter du 1^{er} janvier 2019, la ville met en place le prélèvement à la source, ce qui représente une charge indirecte supplémentaire.
- ❖ Le programme de suppression des taxes à « faible rendement », le gouvernement a commencé à supprimer certaines taxes qu'il considère comme peu rentable, il a ainsi été un temps envisagé de supprimer la taxe sur les pylônes électriques dont bénéficient les communes.

Orientations budgétaires et prospective

Les orientations retenues découlent de ce contexte mouvant et des choix objectifs politiques suivants :

- Stabilité des taux d'imposition, (Etude d'une baisse de 15% de la taxe foncière sur les locaux commerciaux de moins de 400m²),
- Stabilité des tarifs municipaux,
- Désendettement de la commune,
- Maintien de l'investissement pour le développement de la ville

A – Fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

a) Produits de la fiscalité

✓ Le projet de budget s'équilibrera, cette année encore, sans augmentation des taux fiscaux.

Évolution des bases de taxe d'habitation (TH) et de taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) :

	Bases TH	Évolution/N-1	Dont		Bases TFPB	Évolution /N1	Dont	
			Var. légale	Var. physique			Var. légale	Var. physique
2018	5 345 360	1,20%			6 126 674	0,47%		
2017	5 279 152	-1,40%	0,40%	-1,80%	6 097 720	1,72%	0,40%	1,32%
2016	5 348 542	-3,02%	1%	-4,02%	5 994 768	-0,05%	1%	-1,05%
2015	5 619 311	2,72%	0,90%	1,82%	5 998 059	0,39%	0,90%	-0,51%
2014	5 447 412	-0,71%	0,90%	-1,61%	5 974 805	0,05%	0,90%	-0,85%
2013	5 478 060	-	1,80%	-	5 971 642	-	1,80%	-

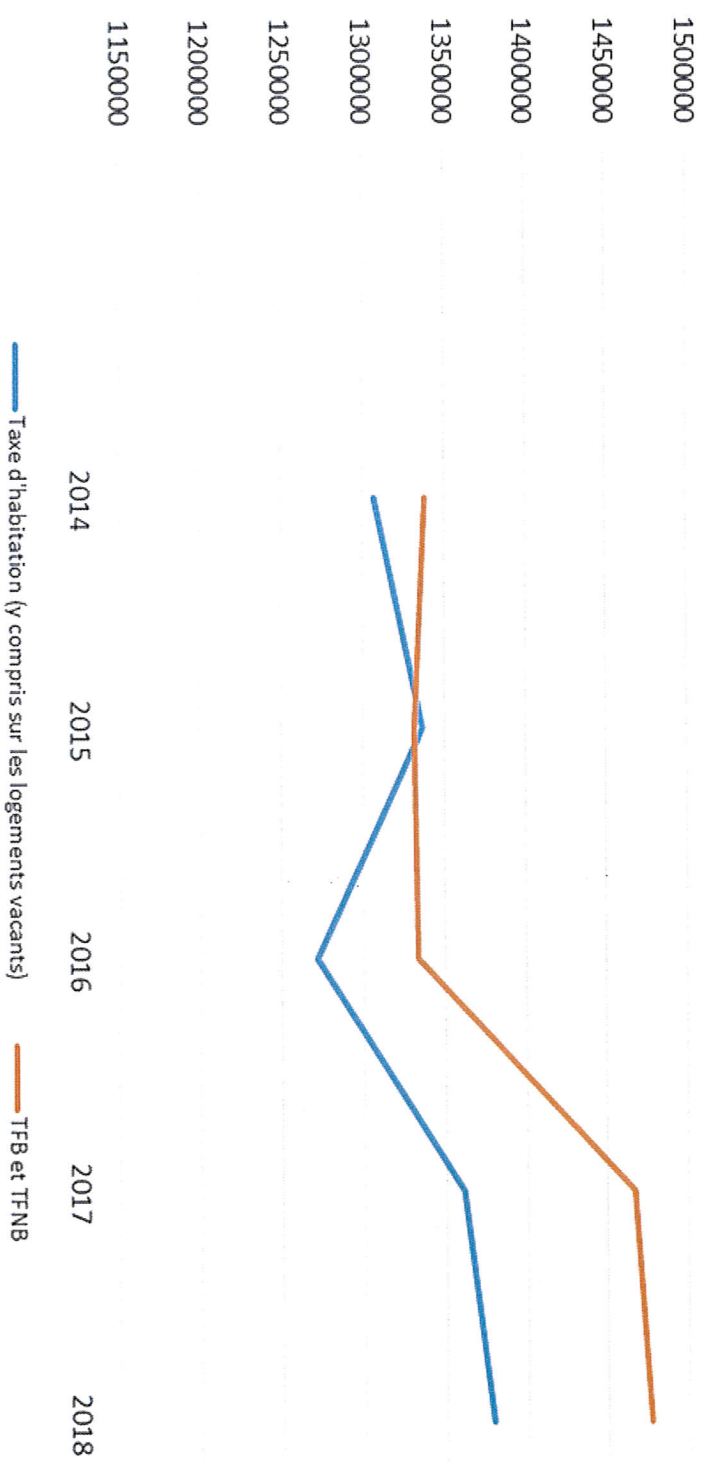
Le tableau ci-dessus montre des bases fiscales plus dynamiques en 2018 par rapport à 2017. Concernant la taxe d'habitation, les différences d'évolution sont liées à des mesures d'exonération votées par l'État. À compter de 2018, la loi de finances ne fixe plus de coefficient de majoration forfaitaire des valeurs locatives. Il est automatiquement déterminé en fonction de l'indice de prix à la consommation (IPC) de novembre à novembre. Sur la base de l'indice des prix à la consommation à fin août 2018, il a été retenu nationalement un coefficient de 1,7% pour 2019 et de 1% pour les exercices suivants.

Evolution des taux de la fiscalité locale de 2013 à 2019 (%)

		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe d'habitation	Taux voté	24,00	24,00	23,79	23,79	25,80	25,80	25,80
	Taux moyen de la strate	19,28	19,24	19,27	14,98	15,13	en attente	en attente
	Moyenne départementale	22,96	23,20	23,33	23,81	24,03	publication	publication
	Moyenne nationale	23,88	23,95	24,19	24,35	24,47	chiffre	chiffre
Taxe foncière propriétés bâties	Taux voté	20,91	20,91	20,70	20,70	22,45	22,45	23,45
	Taux moyen de la strate	17,25	16,86	17,12	21,07	20,85	en attente	en attente
	Moyenne départementale	20,07	20,37	20,46	21,04	21,15	publication	publication
	Moyenne nationale	20,11	20,20	20,52	20,85	21,00	chiffre	chiffre
Taxe foncière propriétés non bâties	Taux voté	51,39	51,39	51,18	51,18	53,14	53,14	54,14
	Taux moyen de la strate	51,67	49,81	48,92	56,13	52,44	en attente	en attente
	Moyenne départementale	44,64	45,36	45,67	46,17	45,86	publication	publication
	Moyenne nationale	48,94	48,53	49,15	49,30	49,46	chiffre	chiffre

Le faible rendement de l'impôt est dû à une forte proportion de foyers non imposables, à une faible valeur locative des logements, à un tissu économique en difficulté.

Evolution des recettes liées à la fiscalité locale



b) Dotations d'État (DGF/DSU)

Avec la fin du pacte financier et l'arrêt des prélèvements liés à la contribution à l'effort de redressement des finances publiques, les dotations d'État ont globalement renoué avec la stabilité.

Toutefois les mécanismes de péréquation horizontale ou « écrêtement » intégrés à la DGF devraient perdurer, générant des disparités entre les communes.

En 2019, en raison de l'écrêtement sur la dotation forfaitaire, la DGF devrait baisser de 1,52%. Elle est donc estimée à 547 K€.

	DGF perçue	Évolution
2012	1 471 124,00 €	-
2013	1 455 863,00 €	-1,04%
2014	1 387 346,00 €	-4,71%
2015	1 243 227,00 €	-10,39%
2016	1 078 935,21 €	-13,21%
2017	564 374,00 €	-47,69%
2018	555 518,00 €	-1,57%
2019 (estimation)	547 100,00 €	-1,52%

À noter : la baisse de la DGF constatée entre 2016 et 2017 correspond au transfert de la compétence scolaire de la ville vers la CCLTB.

Le calcul de la DGF tient compte de la réalité de la situation de chaque collectivité à partir de critères objectifs, des ressources et charges de la collectivité et des caractéristiques de leur population. Les ressources de la commune de Tonnerre sont fortement impactées par la baisse de la population active due à l'étalement urbain, la désindustrialisation et l'abandon de certains services publics.

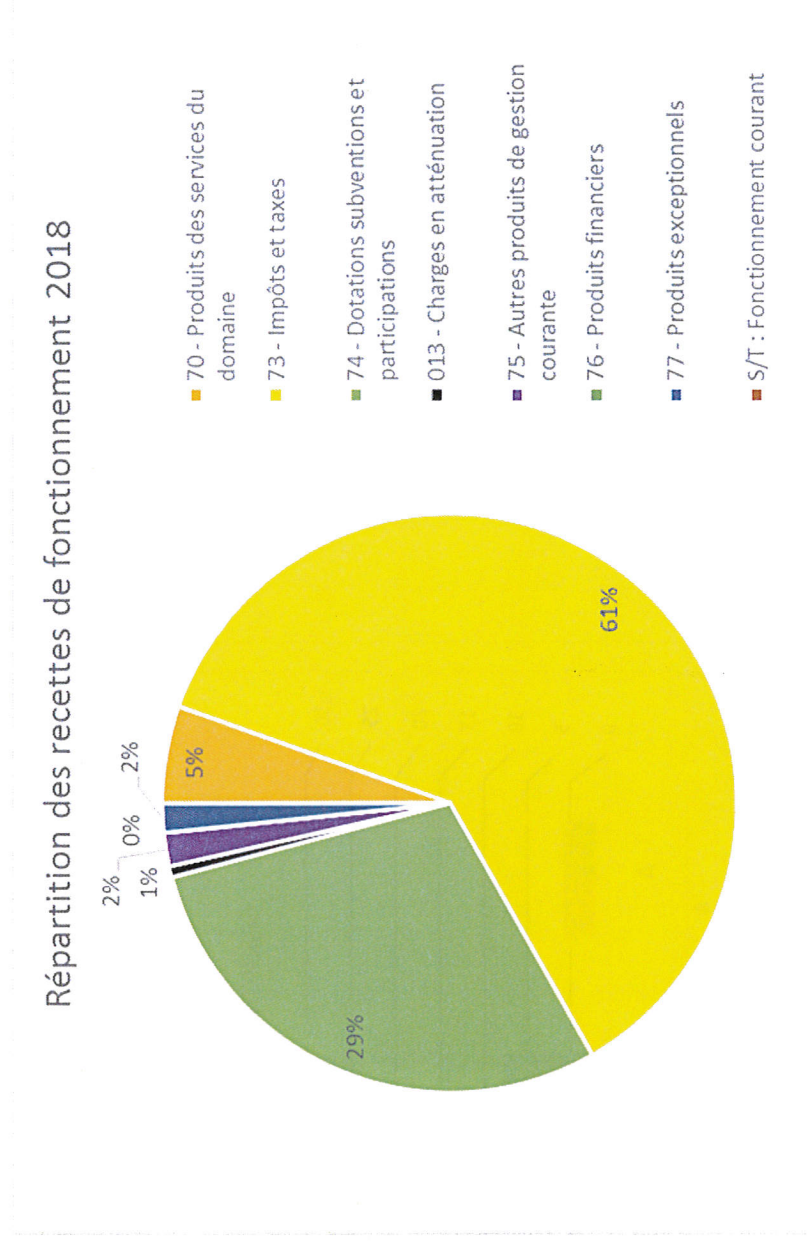
Evolution de la population INSEE depuis 2010

Année en vigueur	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
année référence statistique	1er janvier 2007	1er janvier 2008	1er janvier 2009	1er janvier 2010	1er janvier 2011	1er janvier 2012	1er janvier 2013	1er janvier 2014	1er janvier 2015	1er janvier 2016
Population INSEE	5509	5501	5495	5492	5485	5338	5179	5022	4998	4966
Différence /n-1		-8	-6	-3	-7	-147	-159	-157	-24	-32

Evolution de la population DGF depuis 2010

Année en vigueur	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Population DGF	5593	5624	5622	5623	5616	5469	5333	5177	5153	en attente chiffre
Différence /n-1		+31	-2	+1	-7	-147	-136	-156	-24	

c) Synthèse des recettes de fonctionnement 2018



90% des recettes de la collectivité sont issues des dotations et de la fiscalité. Aussi, les marges de manœuvre ne se situent malheureusement qu'au niveau des taux de la fiscalité locale. Cependant, le choix a été fait, à ce stade, de maintenir les mêmes taux d'imposition que ceux appliqués depuis 2017 (nonobstant les augmentations de bases pratiquées par l'État).

A – Fonctionnement

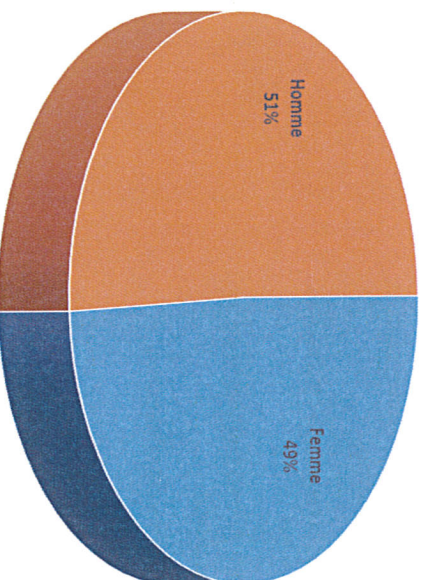
2. Les dépenses de fonctionnement

a) Masse salariale (012) : données générales

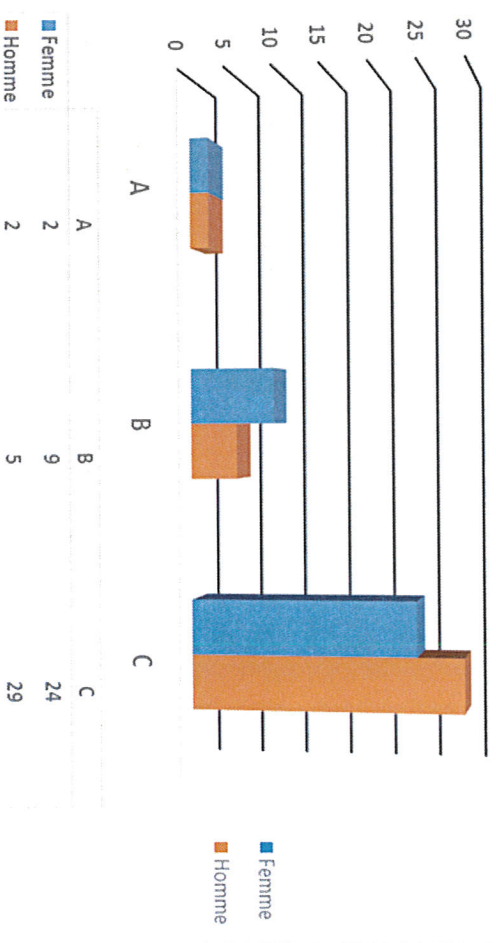
REPARTITIONS DES AGENTS SELON LE GENRE, LA CATEGORIE ET LA FILIERE DE RATTACHEMENT

L'effectif de la ville de Tonnerre est composé au 1^{er} janvier 2019 de 71 agents. La catégorie B est majoritairement représentée par des femmes.

Répartition des agents par genre



Répartition par catégorie et par genre



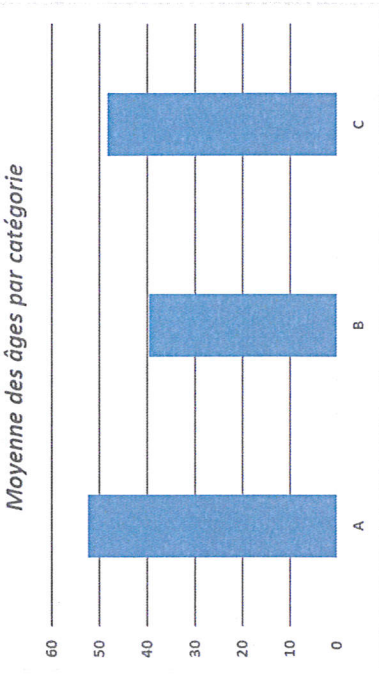
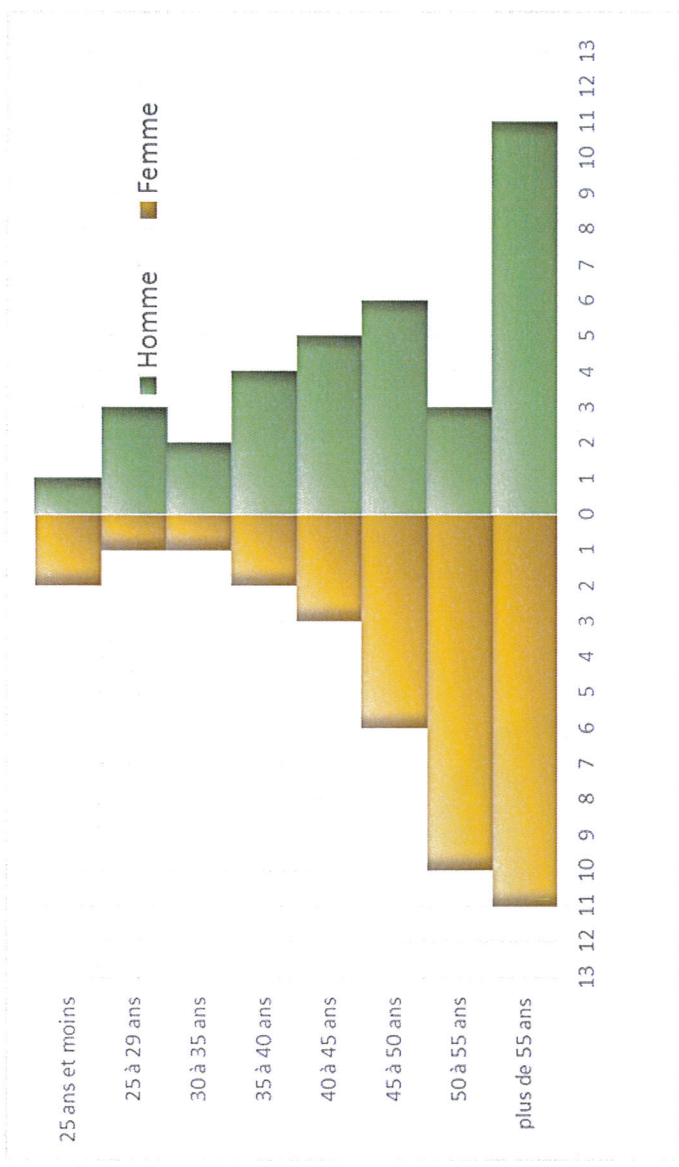
Nombre de Âge	Genre	
Tranche d'âge	F	H
25 à 29 ans	1	2
25 ans et moins	3	1
30 à 35 ans	2	1
35 à 40 ans	4	2
40 à 45 ans	5	3
45 à 50 ans	6	6
50 à 55 ans	3	10
plus de 55 ans	11	11
Total général	35	36
		71

Le nombre d'agents âgés de plus de 50 ans représente 49,29% de l'effectif total en 2018 alors que le % de ceux âgés de moins de 40 ans est de 22,53%. La commune doit donc faire face à un effectif vieillissant.

Le vieillissement de l'effectif pèse ainsi de plus en plus sur les finances communales en raison :

- Du coût salarial de plus en plus élevé de ces agents (incidence du GVT) ;
- Des difficultés à mobiliser les équipes techniques pour effectuer des travaux en régie (externalisation des travaux).

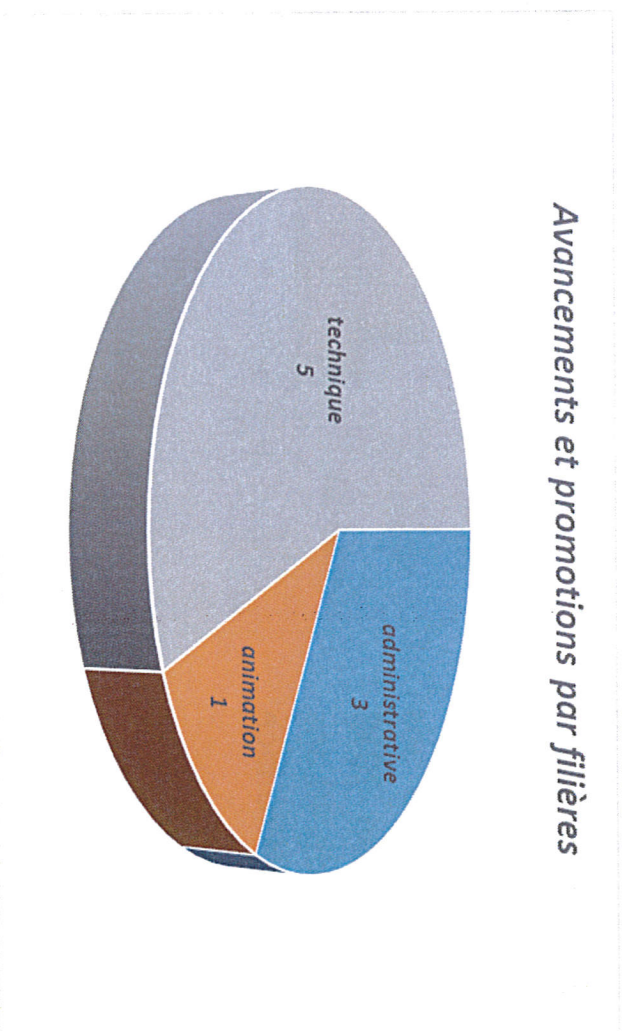
Pyramide - Tranche d'âge/Genre



Moyenne de Âge	Total
Catégorie	
A	53
B	40
C	48
Total général	47

EVOLUTION DE CARRIERE

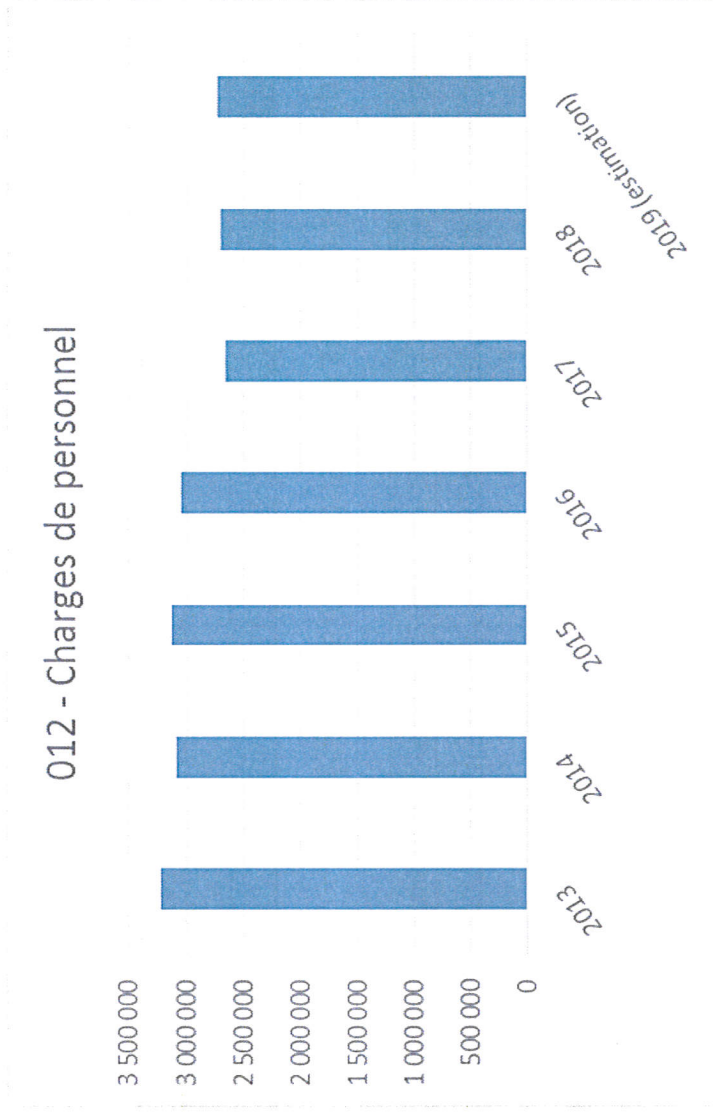
9 agents ont bénéficié en 2018 d'une évolution de carrière par avancement de grade ou promotion interne (8 agents de catégorie C et 1 agent de catégorie B).



b) Masse salariale : prospective

Exercices	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (estimation)
012 - Charges de personnel	3 226 649	3 083 963	3 118 645	3 045 280	2 654 631	2 694 718	2 713 933
Variation		-4,42%	1,12%	-2,35%	-12,83%	1,51%	0,71%

Pour rappel : la masse salariale du budget principal en 2018 a englobé les 3 agents du centre social dont le budget à part entière a été clôturé au 31.12.17. En 2019, 1 poste (suite à départ à la retraite en 2018) ne sera pas remplacé (1 voirie). La ville table sur une progression des charges de personnel de +0,71 % en 2019. Cette variation tient compte dans la mesure du possible du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), de la reprise de la mise en œuvre de l'accord Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) ainsi que du coût lié à l'organisation des élections européennes, même si tous ses effets ne peuvent être encore chiffrés avec précision.



c) Charges à caractère général (011)

Le chapitre 011 (charges d'exploitation) constitue le second poste de dépenses du budget de fonctionnement de la ville. La baisse constatée en 2017 est consécutive au transfert de la compétence scolaire à la CCLTB qui est intervenu au mois de septembre 2016. À noter également que depuis l'exercice 2018, les dépenses en exploitation du budget du centre social ont été intégrées dans le budget de la ville.

L'exercice 2019 devrait être en augmentation en raison de la reprise de l'inflation (coût des matières premières à la hausse) qui pèse beaucoup sur les dépenses de ce périmètre.

Exercices	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (prévision)
011 - Charges à caractère général	1 553 132	1 524 949	1 499 066	1 401 358	1 259 333	1 334 985	1 348 334
Variation		-1,81%	-1,70%	-6,52%	-10,13%	6,01%	1%

d) Autres charges de gestion courante (65)

Exercices	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (prévision)
65 - Autres charges de gestion courante	864 180	674 247	661 705	685 951	658 008	610 107	619 259
Variation		-21,98%	-1,86%	3,66%	-4,07%	-7,28%	1,50%

Les subventions aux associations devraient rester stables en 2019. La subvention au budget du CCAS devrait être augmentée en raison du coût à la hausse des factures de blanchisserie d'une part et de la prise en compte dans les frais de gestion, de la mise à disposition des agents des services techniques de la ville, d'autre part. Ce chapitre intègre également les indemnités des élus qui doivent être revalorisées compte tenu de la reprise du protocole PPCR et de la revalorisation des grilles indiciaires. En effet, l'indice sommitale qui sert de base de calcul pour les indemnités doit être actualisé de + 4 points (jusqu'au 31.12.18 : IB 1022/IM : 826 ; à partir du 01.01.19 : IB 1027/IM : 830).

d) Atténuation de produits (014)

Exercices	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (prévision)
014 - Atténuation de produits	264 713	271 056	289 328	295 262	289 504	305 067	273 870
Variation		2,40%	6,74%	2,05%	-1,95%	5,38%	-10,23%

Ce chapitre est globalement constant du fait de la stabilisation du reversement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) dont le montant est de 257 069 €. En 2018, la ville a perçu et reversé à la CCLTB le solde 2017/2018 du fonds de soutien au développement des activités périscolaires, soit 30 300 €. En 2019, la CCLTB doit le percevoir directement.

e) Charge financière (66)

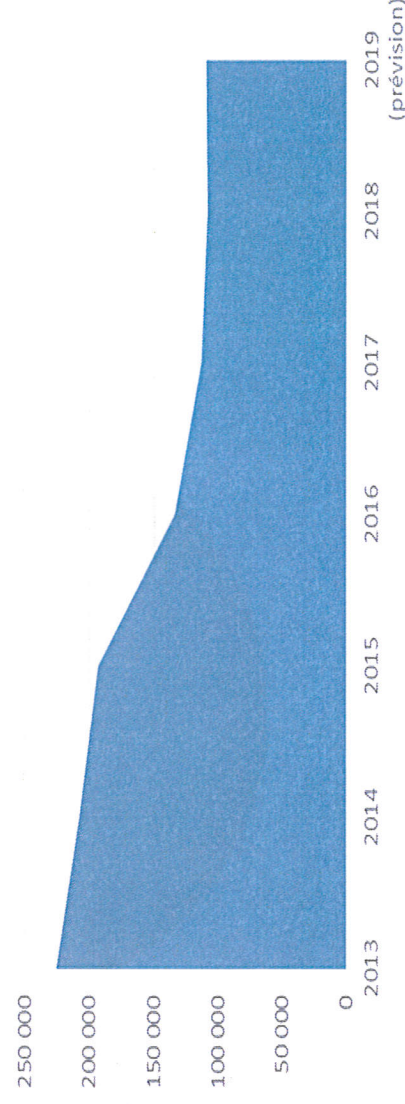
Exercices	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (prévision)
66 - Charges financières	226 042	208 265	193 592	133 978	113 602	108 776	110 000
Variation		-7,86%	-7,05%	-30,79%	-15,21%	-4,25%	1,13%

* prévision 2019 (hors ICNE)

La charge financière est en baisse depuis quelques années en raison du principe même de remboursement des emprunts, de la baisse des taux d'intérêts et des renégociations opérées.

À noter : avec le transfert de la compétence scolaire vers la CCLTB en 2016, les emprunts des écoles ont été transférés.

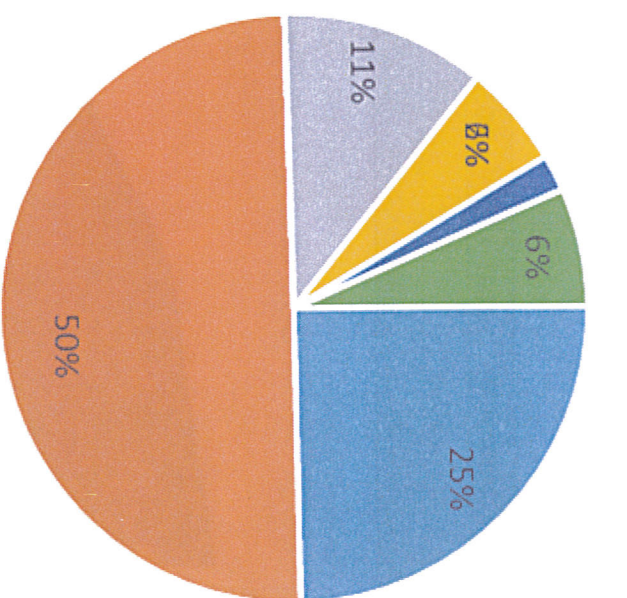
66 - Charges financières



g) Synthèse des dépenses de fonctionnement 2018

Les deux principaux postes de dépenses sont les charges à caractère général et la masse salariale. C'est sur ces 2 postes que doivent se jouer les marges de manœuvre.

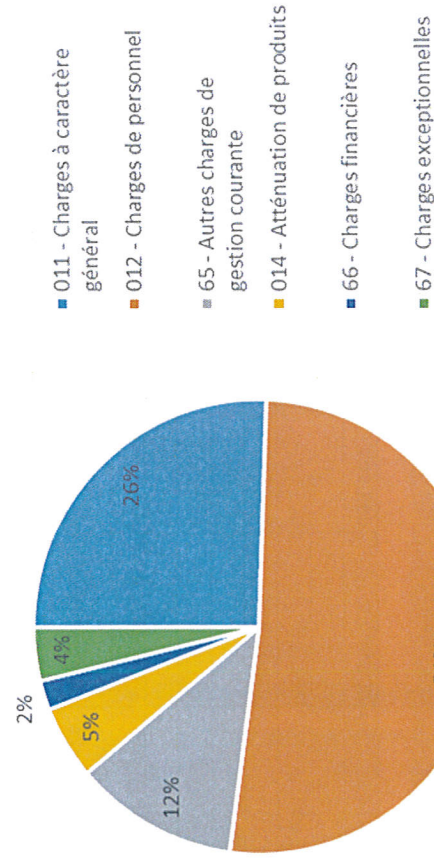
Répartition des charges de fonctionnement courant 2018



- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel
- 65 - Autres charges de gestion courante
- 014 - Atténuation de produits
- 66 - Charges financières
- 67 - Charges exceptionnelles

Chapitres	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Hypothèse 2019 avant derniers arbitrages
011 - Charges à caractère général	1 471 572	1 553 132	1 524 949	1 499 066	1 401 358	1 259 333	1 334 985	1 348 334
012 - Charges de personnel	3 263 167	3 226 649	3 083 963	3 118 645	3 045 280	2 654 631	2 694 718	2 713 933
65 - Autres charges de gestion courante	651 541	864 180	674 247	661 705	685 951	655 204	610 107	619 259
014 - Atténuation de produits	259 878	264 713	271 056	289 328	295 262	289 504	305 067	273 870
66 - Charges financières	245 255	226 042	208 265	193 592	133 978	113 602	108 776	110 000
67 - Charges exceptionnelles	412 206	399 773	414 319	393 709	402 577	171 606	350 726	199 572
022 - Dépenses imprévues								
S/T : Fonctionnement courant	6 303 618	6 534 489	6 176 800	6 156 043	5 964 406	5 143 880	5 404 379	5 264 968

Répartition des charges de fonctionnement courant 2019
(estimation)



Comme détaillé plus haut, ce sont les dépenses liées à la masse salariale qui pèsent le plus. Pour mémoire, la variation entre les charges de 2017 et les charges prévisionnelles 2018 est en partie due au transfert du budget du centre social vers le budget de la ville.

A – Fonctionnement

3. Synthèse et ratios de gestion

Produits	CA2012	CA2013	CA2014	CA2015	CA2016	CA2017	CA prév. 2018	Hypothèse 2019
70 - Produits des services du domaine	351 731	401 866	352 211	361 689	348 015	434 397	390 666	390 000
73 - Impôts et taxes	4 051 114	4 153 366	4 172 671	4 152 686	4 254 693	3 974 135	3 734 126	3 700 000
74 - Dotations subventions et participations	2 566 128	2 516 451	2 519 698	2 448 600	1 701 745	1 694 104	1 768 971	1 700 000
013 - Charges en atténuation	79 277	41 744	27 935	16 458	29 262	20 572	42 356	25 000
75 - Autres produits de gestion courante	265 628	232 784	210 906	206 910	199 450	120 772	115 415	115 000
76 - Produits financiers	47	43	36	28	28	24	27	27
77 - Produits exceptionnels	905 023	39 997	34 206	46 278	23 797	65 588	97 125	85 000
S/T : Fonctionnement courant	8 218 947	7 386 250	7 317 663	7 232 650	6 556 990	6 309 591	6 148 685	6 015 027

Population INSEE	5 495	5 492	5 485	5 338	5 179	5 022	4 998	4 966
------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

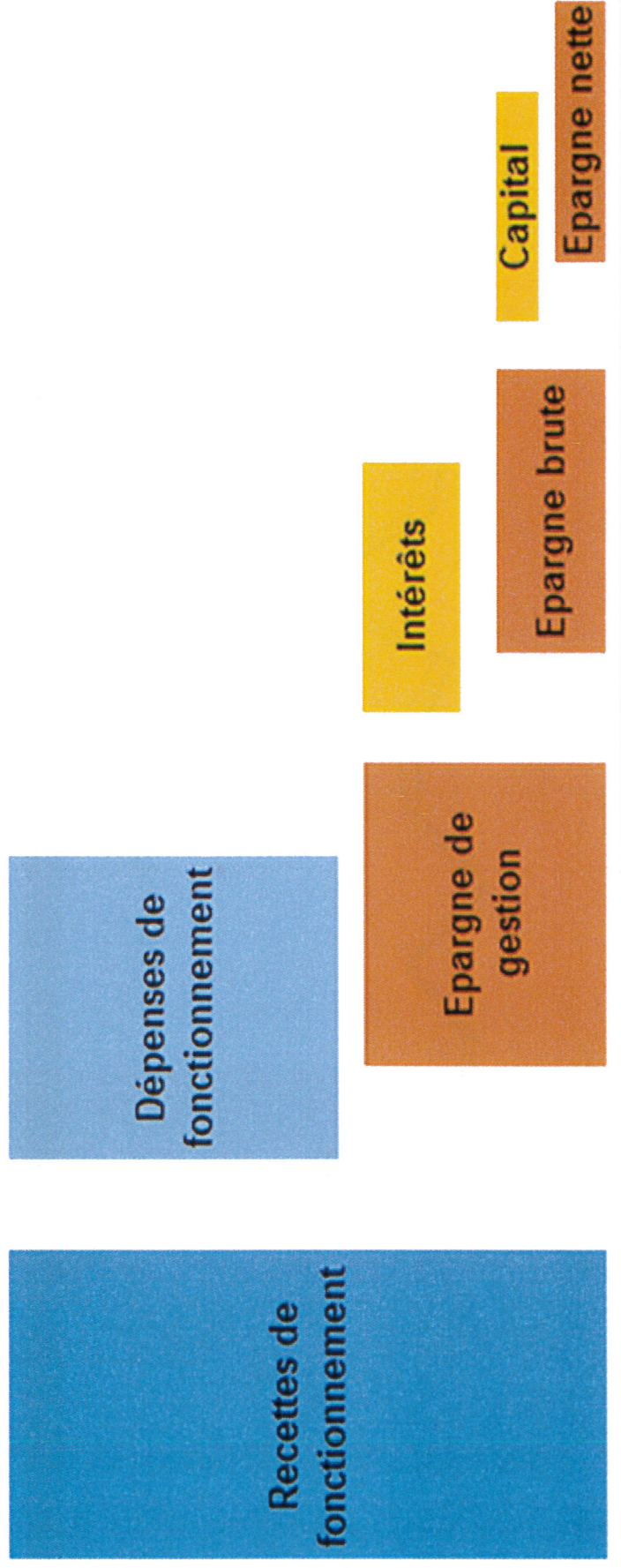
RRF (recettes réelles de fonctionnement sur population)	1 496 €	1 345 €	1 334 €	1 355 €	1 266 €	1 256 €	1 230 €	1 211 €
---	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

Chapitres	2012	2013	2014	2015	2016	2017	prév. 2018	Hypothèse 2019 avant derniers arbitrages
011 - Charges à caractère général	1 471 572	1 553 132	1 524 949	1 499 066	1 401 358	1 259 333	1 334 806	1 275 224
012 - Charges de personnel	3 263 167	3 226 649	3 083 963	3 118 645	3 045 280	2 654 631	2 694 718	2 729 183
65 - Autres charges de gestion courante	651 541	864 180	674 247	661 705	685 951	655 204	610 107	624 144
014 - Atténuation de produits	259 878	264 713	271 056	289 328	295 262	289 504	305 067	273 870
66 - Charges financières	245 255	226 042	208 265	193 592	133 978	113 602	108 776	110 000
67 - Charges exceptionnelles	412 206	399 773	414 319	393 709	402 577	171 606	350 727	199 572
022 - Dépenses imprévues								
S/T : Fonctionnement courant	6 303 618	6 534 489	6 176 800	6 156 043	5 964 406	5 143 880	5 404 200	5 211 993

Population INSEE	5 495	5 492	5 485	5 338	5 179	5 022	4 998	4 966
------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

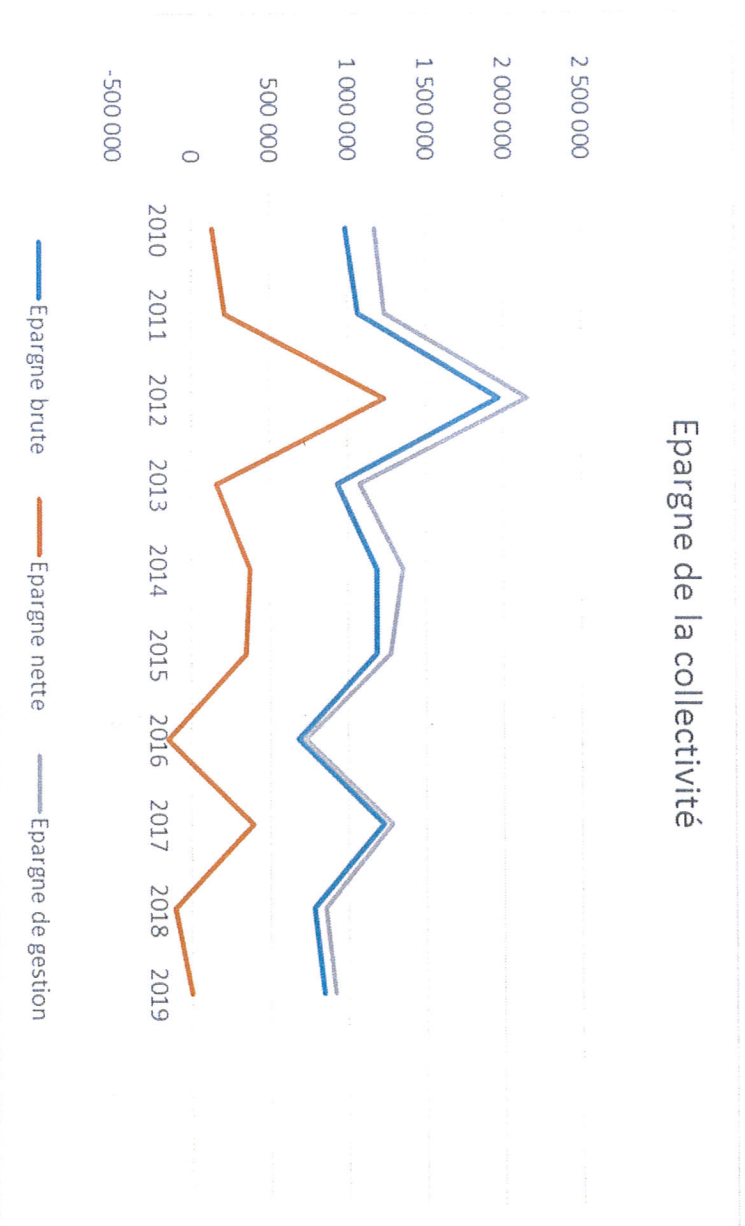
DRF (dépenses réelles de fonctionnement sur population)	1 147 €	1 190 €	1 126 €	1 153 €	1 152 €	1 024 €	1 081 €	1 050 €
---	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

L'épargne de la collectivité



	CA2012	CA2013	CA2014	CA2015	CA2016	CA2017	CA prév. 2018	Hypothèse 2019
Recettes fonctionnement courant (A)	8 218 947 €	7 386 250 €	7 317 663 €	7 232 650 €	6 556 990 €	6 309 591 €	6 148 685 €	6 015 027 €
Dépenses fonctionnement courant (B)	6 303 618 €	6 534 489 €	6 176 800 €	6 156 043 €	5 964 406 €	5 143 880 €	5 404 200 €	5 211 993 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections (C)	49 716 €	77 538 €	43 623 €	103 738 €	89 586 €	58 400 €	36 147 €	35 000 €
Epargne (CAF) brute D = (A-(B-C))	1 965 045 €	929 298 €	1 184 487 €	1 180 344 €	682 170 €	1 224 111 €	780 632 €	838 034 €
Amortissement de la dette (E)	732 810 €	767 155 €	806 775 €	828 813 €	836 247 €	829 435 €	883 351 €	838 032 €
Epargne nette (D-E)	1 232 236 €	162 143 €	377 712 €	351 531 €	- 154 077 €	394 676 €	- 102 719 €	2 €
Epargne de gestion = RF - (DF-charges financières)	2 160 584 €	1 077 802 €	1 349 129 €	1 270 198 €	726 562 €	1 279 313 €	853 261 €	913 034 €

Epargne de la collectivité



B – Investissement

1. Les investissements envisagés en 2019

Pour 2019, les principaux investissements envisagés sont les suivants :

- Economie et patrimoine
 - Assurer la continuité de l'ouverture vers l'extérieur : architecture et artisanat d'art (ENSAMA, école de Chaillot).
 - Pôle rénovation : 21 rue Saint Pierre – fin du chantier de réhabilitation , engagement de la 2^{ème} phase de réhabilitation.
 - Assurer la continuité de la restauration de l'hôtel Coeurderoy : mise en valeur de la politique culturelle et développement du tourisme.
 - Programme pluriannuel d'entretien des églises Notre Dame et Saint Pierre : continuation des travaux concernant la toiture Saint Pierre et entretien de Notre Dame.
 - Avancement de la commercialisation de la Zac des Ovis, notamment de la caserne de gendarmerie (lancement des fouilles) et de l'installation d'entreprises en lien avec la Communauté de Communes le Tonnerrois en Bourgogne.
- Tourisme et commerce
 - Pôle mobilité et tourisme fluvial – Fin de l'installation des bornes
 - Poursuite de la revitalisation du centre-bourg
 - Aménagement – travaux et urbanisme

- Pôle d'échange multimodal du territoire – Lancement de deux études (diagnostic en cours et l'étude de libération des terrains qui sera lancée à la suite)
- Pôle culture et événements : fin de la réhabilitation de la maison Marland en créant un pôle de développement social et associatif dont la vocation sera de proposer un lieu adapté aux tissus associatifs, à l'activité économique et à l'événementiel de la ville.
 - Création d'un poumon vert en cœur de ville (« nature en ville »).
- Affaires sociales et sécurité :
 - Amélioration de la protection incendie des zones pavillonnaires et de l'établissement public médico-social.
- Vie associative / culturelle et sportive :
 - Maintien des subventions aux associations
 - Café « concert », les 30 ans de l'académie de musique, « Ciné ça joue », retour de la patinoire
 - Poursuite du développement des activités culturelles avec le théâtre
 - Lancement d'une étude pour la réhabilitation du Cinéma

Gestion de la dette (endettement)

La commune poursuit son objectif de désendettement. Après avoir emprunté en 2018, 700 000 € à un taux fixe de 1,38 % sur 15 ans, l'endettement au 31 décembre 2018 est de 5 520 k€, soit pour 4 998 habitants, un ratio de 1 107 € par habitant. Compte tenu des projets d'investissement portés en 2019, l'objectif est de n'emprunter qu'une somme de 700 000 €.

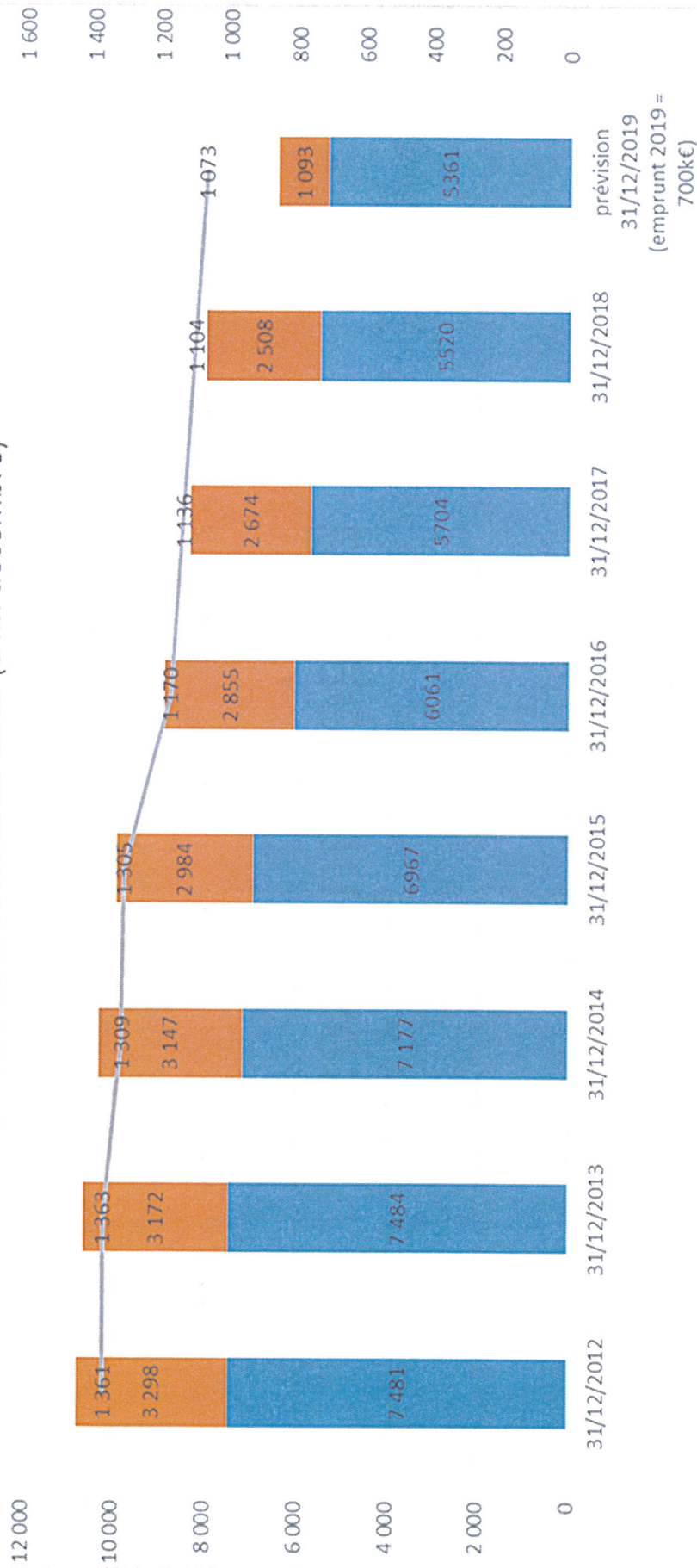
**Encours de la dette budget principal
avec une prévision d'emprunt de 700k€ en 2019**

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	prévision 31/12/2019 (emprunt 2019 = 700k€)
Budget principal (k€)	7 481	7 484	7 177	6967	6061	5704	5520	5361
Nbre d'habitants (pop INSEE)	5495	5492	5485	5338	5179	5022	4998	4998
Encours/hab.	1 361	1 363	1 309	1 305	1 170	1 136	1 104	1 073
Moyenne de la strate	1 106	1 116	1 095	1 109	842	849		
Tous budgets confondus (k€)	10 779	10 656	10 324	9 951	8 916	8 378	8 028	6454 (*)

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	prévision 31/12/2019 (emprunt 2019 = 700k€)
Budget principal (k€)	7 481	7 484	7 177	6967	6061	5704	5520	5361
Budgets annexes	3 298	3 172	3 147	2 984	2 855	2 674	2 508	1 093
AST/agence de l'eau						1 359	1 300	0 (*)
Camping						6	3	0
Zac des Ovis						1 309	1 205	1 093
Tous budgets confondus (k€)	10 779	10 656	10 324	9 951	8 916	8 378	8 028	6 454

(*) À noter : dans le cadre du transfert des compétences « eau » « assainissement collectif », les contrats de prêts sont transférés à compter du 1^{er} janvier 2019 au Syndicat des Eaux du Tonnerrois. L'évolution prévisionnelle de l'encours de la dette (tous budgets confondus) s'en trouve impactée entre 2018/2019.

Encours de la dette 2012-2019 (à fin décembre)



■ Budget principal (k€) ■ Budgets annexes — Encours €/hab.

Budgets annexes

Cinéma :

Le niveau de subvention 2018 devrait être maintenu en 2019. + Etude de faisabilité de réhabilitation du Cinéma

Eau et Assainissement :

Dans le cadre du transfert des compétences Eau et Assainissement collectif vers le SET, ces budgets ont été clôturés au 31/12/2018.

Camping :

Le camping n'étant plus géré en direct par la commune, aucune orientation n'est à noter sur ce budget. L'emprunt arrive à échéance en 2019.

Zone des Ovis :

Le programme de commercialisation de terrains est en cours. Le marché pour les fouilles pour l'implantation de la gendarmerie, a été passé.

